



## Litige avec mon employeur

Par **stephanie2002**, le **04/02/2015** à **13:45**

Bonjour,

Je viens à ce jour vous faire part de ma situation, en espérant avoir une réponse.

Le 06 avril 2014 j'ai été embauchée en CDI à Macdonald's. Le 13 avril 2014 je me suis faite agresser par une de mes "collègues".

Suite à cet incident je suis déclarée en accident de travail par mon médecin.

Après avoir tenté de mettre fin à mon contrat à l'amiable avec mon employeur et celui-ci refusant à chaque fois je décide après environ 6 mois d'accident de travail de mettre fin à mon CDI (la mauvaise foi de mon employeur qui ne faisait pas les papiers destinés à l'assurance-maladie, j'ai attendu plus de 3 mois avant d'être payé) donc je n'en pouvais plus moralement.

Il m'indique alors que je dois lui rédiger un courrier précisant la rupture de fin de période d'essai.

Ayant qu'une seule envie que tout s'arrête je lui ai adressé ce courrier.

Aujourd'hui pole emploi refuse de m'indemniser vue qu'au nom de la loi j'ai démissionné.

Je me retrouve sans aucuns revenue depuis Novembre, cela devenant difficile pole emploi m'indique que mon patron peut revenir sur ma décision et me refaire une nouvelle attestation destinée à pôle emploi en modifiant le motif.

Bien évidemment il refuse.

Aujourd'hui j'ai l'impression d'être puni pour ce qu'on m'a fait. J'ai été agressé et maintenant je paye pour ça.

Ma question: Est ce que je peux aujourd'hui faire appel au conseil des prud'hommes pour régler ce litige .

Par **P.M.**, le **04/02/2015** à **15:30**

Bonjour,

Ce n'est pas vraiment le médecin traitant qui reconnaît l'accident du travail mais la CPAM...

Il faudrait savoir si avant votre embauche pour ce contrat vous étiez indemnisée par Pôle Emploi...

Je ne vois pas quel recours vous pourriez exercer devant le Conseil de Prud'Hommes en tout cas contre l'employeur puisque vous avez rompu la période d'essai a priori sans même en mentionner la raison...